FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL OUARGLA LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL OUARGLA COMMISSION DE DISCIPLINE PV N° 007 DU 25/01/2022

Membres Présents MM: MESSAOUDI Mohamed - HALIMI Ahmed

TRAITEMENT / AFFAIRES DIVISION HONNEUR

Affaire n°033/ Match: ATO Ouargla / MCN N'goussa (Sen) du 22/01/2022

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-ROUABEH Zakaria	30129	ATO	Jeu Dangereux
-MERINI Youcef	30367	ATO	Jeu Dangereux
-OTBI Atallah	30078	MCN'G	Jeu Dangereux

Joueurs Signalés en Fin de Partie

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-ROUABEH Zakaria	30129	ATO	08 Matchs Fermes pour Tentative
			d'Agression envers Officiel + 5.000 DA
			d'Amende.

Affaire n°034/ Match: CHBA H/B/Abdallah / NRAN Nail (Sen) du 22/01/2022

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-KHOUILDI Med Lamnaouar	30347	CHBA	Anti Jeu
-AMIRAT Azzedine	30423	CHBA	Anti Jeu
-MESSAOUDI Mehdi	30350	CHBA	Anti Jeu
-NETARI Abdelhamid	30485	NRAN	Anti Jeu
-BENZINE Adel	30599	NRAN	Anti Jeu
-ABBAS Med Ali	30475	NRAN	Anti Jeu

TRAITEMENT / AFFAIRES DIVISION PRE - HONNEUR

Affaire n°035/ Match: EGSO Ouargla / NRS Hassi Messaoud (Sen) du 21/01/2022

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-MADANI Houssam Dine	30624	NRSHM	01 Match Ferme Contestation de
			Décision + 1.000 DA d'Amende
-SOUFIA Med Tahar	30626	NRSHM	Jeu Dangereux
-DAHANE Aymen	30662	NRSHM	Jeu Dangereux
-MANELLAH Mohamed	30692	NRSHM	Jeu Dangereux

Joueurs Exclus

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanctions
-BOUGHABA Abdelouahab	30171	EGSO	01 Match Ferme Cumul de Cartons

Note Aux Associations

Rappel de l'Article 133 : Amendes

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un <u>délai de trente (30) jours</u> à compter de la date de notification ou la publication du Bulletin Officiel.

<u>Passé le délai de trente (30) jours</u> et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue <u>défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.</u>

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

<u>Le Secrétaire C-D</u> Ahmed HALIMI <u>Le Président C-D</u> Med MESSAOUDI